

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 29 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Higgs

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

ÉNERGIE NB

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Holt

L'hon. M. Steeves

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Hier soir a eu lieu un débat sur les soins de santé, que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick ont suivi. Je me demande pourquoi le premier ministre n'y était pas.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Vous savez, Monsieur le président, j'ai habituellement hâte de regarder *The Red Green Show*, mais le spectacle qu'ont donné les Rouges et les Verts hier soir n'était assurément pas à la hauteur. On aurait presque dit une rediffusion de débats que nous avons eus à l'Assemblée législative au cours des dernières années.

Il y a une certaine divergence entre les dirigeants du SCFP et les travailleurs de première ligne du SCFP. Nous respectons les travailleurs de première ligne et tout ce qu'ils font au quotidien pour soutenir le système de santé. Nous avons été témoins des bouffonneries des dirigeants du SCFP ici, dans les galeries et dans la rotonde, il n'y a pas si longtemps. Le tout a été organisé par le SCFP. D'emblée, nous avons dit aux organisateurs que nous ne prendrions pas part à un tel spectacle.

Pour ce qui est de Rogers et de son temps d'antenne, je ne sais pas trop si la compagnie l'offre gratuitement, mais cela devrait être comptabilisé comme une contribution politique. Je me demande si les parlementaires d'en face répartiront la contribution entre les Rouges et les Verts.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que la réponse est un exemple éloquent du traitement que le gouvernement actuel réserve aux relations de travail. Il est extrêmement décevant que le ministre manque ainsi de respect envers des dizaines de milliers de travailleurs syndiqués qui soutiennent notre système de santé et qui jouent un rôle essentiel pour nous aider à répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes aux prises avec de sérieux défis au sein de notre système de soins de santé. La fin de semaine dernière, quand je faisais du porte-à-porte dans ma collectivité, j'ai eu la chance de rencontrer un médecin qui m'a dit qu'il aimerait vraiment apporter son aide, réintégrer le système et prodiguer des soins aux gens du Nouveau-Brunswick. Il ne veut pas une charge complète, mais il veut servir environ 400 patients. Le gouvernement lui a répondu que non et lui a dit qu'il devait prendre une charge complète de 1 200 patients, ou rien du tout. Je connais 400 personnes du Nouveau-Brunswick qui aimeraient avoir accès aux services du médecin en question. Le ministre expliquerait-il pourquoi ce médecin n'est pas autorisé à exercer?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, encore une fois, j'ai dit dans ma déclaration que nous respectons les travailleurs de première ligne et le travail qu'ils accomplissent au quotidien pour tenter de prodiguer aux gens les meilleurs soins primaires, tertiaires, préventifs, actifs et palliatifs ici, au Nouveau-Brunswick. Voilà le modèle de soins de santé primaires axé sur le patient que nous favorisons au Nouveau-Brunswick.

Nous savons que des défis se posent. Nous relevons les défis de très nombreuses façons, que ceux-ci soient dus à l'accroissement de la population, au vieillissement de la population ou au fait qu'une partie de la population souffre des troubles de santé les plus graves qui soient. Je réitère que nous sommes prêts à nous pencher sur différents aspects des soins de santé. Si la députée d'en face veut fournir le nom de la personne en question à l'Assemblée législative, nous ferons en sorte que notre équipe de recrutement communique avec cette personne pour déterminer si nous pouvons lui venir en aide d'une façon ou d'une autre.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est dommage ; ce n'est qu'un exemple. En fait, il y a plusieurs exemples de personnes qui veulent contribuer à notre système de santé, mais elles sont confrontées à un manque absolu de flexibilité de la part de ce gouvernement. Il y a des infirmières qui veulent travailler à temps plein, mais elles ont seulement des postes à temps partiel, et le gouvernement dit qu'il ne peut pas changer cela.

Notre système est trop rigide, et ce gouvernement continue à manquer de flexibilité, alors que des gens veulent aider. Je vais poser la question autrement. Le ministre va-t-il présenter une nouvelle politique afin de permettre aux médecins et aux infirmières à la retraite d'exercer leur profession à temps partiel?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, nous avons vu un certain nombre de retraités répondre à l'appel au cours des dernières années, retrousser leurs manches et faire tout leur possible. Je leur rends certainement hommage et je les remercie infiniment. En fait, nous avons fait en sorte qu'il soit plus facile pour les infirmières retraitées d'apporter leur concours à la vaccination contre la COVID-19, d'aider à pallier le manque de personnel et même de devenir mentors. Nous avons payé les frais d'administration liés au renouvellement de leur permis d'exercice. Je le répète, nous offrons également aux infirmières retraitées des occasions de devenir des mentors pour certains des nombreux nouveaux membres du personnel infirmier dans le système.

Les RRS, en collaboration avec les médecins, veillent à trouver un travail approprié pour chaque personne. Je sais aussi que Lien Santé NB offre des possibilités aux médecins qui



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

envisagent de prendre leur retraite ou de travailler à temps partiel. Or, les parlementaires d'en face ont dénigré Lien Santé NB et ont dit qu'il ne...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Dans l'ensemble de la province, les gens se sentent stressés en raison du manque d'accès aux soins de santé, et c'est assurément le cas aujourd'hui des gens de Sussex, qui, dans la frustration, continuent de constater la réduction de leurs services d'urgence et l'instabilité qui en découle. Il s'agit d'une urgence que le premier ministre voulait fermer il y a quelques années à peine. Il s'agit d'une collectivité à laquelle on a promis une clinique de soins en collaboration, mais qui attend toujours. Le ministre promettrait-il aux gens de Sussex que leur urgence ne subira pas d'autres réductions de services?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, j'inviterais la députée d'en face à consulter un communiqué publié par le Réseau de santé Horizon il n'y a pas si longtemps. Le réseau a stabilisé les services d'urgence pour l'été, une tâche qui s'annonçait un peu difficile en raison de la pénurie de ressources humaines en santé au Nouveau-Brunswick. C'est une bonne nouvelle pour les gens de Sussex. Nous avons certainement bénéficié des efforts très professionnels de la députée pour comprendre les difficultés que nous éprouvons à recruter des médecins, non seulement à Sussex, mais aussi dans l'ensemble de la province. La situation ne touche pas que le Nouveau-Brunswick ; pourtant, le Nouveau-Brunswick continue de redoubler d'efforts. Nous travaillons très fort pour aider les médecins à exercer ici et nous faisons beaucoup de recrutement, non seulement auprès des facultés de médecine, mais aussi à l'international. Monsieur le président, quand nous voyons qu'une partie de la reconnaissance des titres de compétence se fait plus rapidement pour que les médecins formés à l'étranger...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il est plutôt rassurant, bien qu'un peu surprenant, d'entendre le ministre admettre que le gouvernement a de la difficulté à recruter des médecins. À l'évidence, le recrutement est difficile quand un médecin qui veut prendre des patients en charge au Nouveau-Brunswick ne peut pas le faire parce que le gouvernement ne lui en donne pas l'occasion. À l'évidence, le recrutement est difficile quand le premier ministre dit que les médecins n'ont qu'à prendre en charge deux ou trois patients de plus chaque semaine pour régler le problème. Demander aux médecins de travailler davantage, alors qu'ils portent le fardeau de tâches administratives et de politiques qui les empêchent de prodiguer des soins aux gens du Nouveau-Brunswick, est l'un des éléments qui freinent nos progrès en ce moment.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je me demande si le ministre peut appliquer les solutions qu'il a mentionnées à propos de l'urgence de Sussex à toutes les autres urgences instables qui ne sont pas ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à l'heure actuelle, afin de veiller à ce que les services soient stabilisés.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, vous savez, Monsieur le président, la chef de l'opposition a lancé sur un ton railleur qu'elle était à l'écoute. Eh bien, apparemment, elle n'était pas à l'écoute pour ce qui est du travail que nous accomplissons dans la province pour favoriser les soins primaires, l'accès aux soins primaires et le recrutement de médecins. Le nombre de médecins au Nouveau-Brunswick a connu une augmentation nette depuis notre arrivée au pouvoir. Voilà un résultat concret. Voilà ce que c'est de mener la tâche à bien. Nous avons de nouveau augmenté les efforts de recrutement à l'international et, à l'échelle locale, nous avons travaillé avec le ministre actuel d'EPFT et avec ses prédécesseurs afin d'augmenter le nombre de places — le nombre d'étudiants — ici, dans la province. Nous avons augmenté le nombre de places à l'Université de Moncton, qui en compte maintenant 28, et nous avons rapatrié au Nouveau-Brunswick 10 places de la Memorial University. Ce n'est pas rien. Cela fait en sorte que nous...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Les propos que nous entendons aujourd'hui à l'Assemblée législative ne correspondent pas à ce que nous entendons en première ligne des soins de santé dans la province. Nous savons qu'environ 160 000 patients dans la province, soit plus de 20 % de la population, n'ont pas accès de façon permanente à un centre médical où ils peuvent recevoir des soins primaires.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui réglera bel et bien la situation. Le gouvernement Higgs n'est pas à la hauteur. Pourquoi devrions-nous lui confier un autre mandat? Il a eu six ans ; pourtant, tout ce que nous constatons, c'est que le nombre a gonflé jusqu'à atteindre 160 000. Le gouvernement s'est contenté d'inscrire 2 000 ou 3 000 patients à un centre médical de façon permanente.

Nous n'avons pas constaté d'investissements dans le dernier budget. Le gouvernement ne travaille pas avec les parties prenantes. Il a concocté rapidement un plan dépassé en matière de soins de santé primaires, fondé sur des chiffres d'il y a trois, quatre ou cinq ans. Au lieu de nous asséner encore une fois un livre blanc, quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour veiller à ce que tous aient accès à des soins primaires?

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Nous savons que, grâce aux 11 bureaux de Lien Santé NB un peu partout dans la province, les gens reçoivent des soins primaires de façon temporaire. Il s'agit d'un

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

programme que les autres provinces de la fédération n'ont pas. C'est une solution propre au Nouveau-Brunswick que les autres provinces examinent.

Le public doit bien comprendre ce que fera l'opposition. Mettra-t-elle la clé sous la porte de Lien Santé NB? L'opposition a dit que le programme ne fonctionne pas, mais je vous dis ceci, Monsieur le président : Lien Santé NB a pris en charge 58 000 personnes qui n'auraient pas autrement eu accès à des soins primaires dans la province.

Une fois de plus, les parlementaires du côté de l'opposition ne prêtent pas attention aux mesures concrètes que nous mettons en oeuvre pour ce qui est d'améliorer l'accès aux soins primaires. Nous avons investi massivement en vue d'augmenter le nombre de centres de prestation de soins en collaboration un peu partout dans la province...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Lien Santé NB est une solution permanente pour des soins temporaires. Voilà ce qui a été instauré. Le gouvernement ne déploie pas les efforts nécessaires pour fournir aux gens, de façon permanente, un endroit où obtenir des soins.

Nous avons vu le plan en matière de soins primaires du gouvernement. Cinq initiatives y sont énoncées. Les échéances pour la réalisation de toutes les initiatives ont été reportées. Je pense que le gouvernement en a peut-être réalisé deux, mais trois d'entre elles restent à compléter. En 2021, le gouvernement s'est engagé à fournir un médecin de famille à tous dans un délai de six mois. Il a raté la cible, et nous attendons toujours, Monsieur le président.

Encore une fois, pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick devraient-ils accorder leur confiance au gouvernement actuel quand le premier ministre ne se présente même pas à un débat sur les soins de santé, le défi le plus pressant qui se pose à la province? Comment le gouvernement justifie-t-il de continuer à rater les cibles en matière de soins de santé et de ne même pas se présenter pour avoir une discussion raisonnable? Quelles mesures précises et réalisables le gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que tous ont accès à un médecin de famille?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Une fois de plus, Monsieur le président, les parlementaires savent qu'il y a un processus de négociation collective. Comme nous avons pu le constater par leurs bouffonneries passées dans les galeries et dans la rotonde, les dirigeants du SCFP ne songent pas aux points d'accès aux soins de santé primaires. Une fois de plus, nous nous sommes occupés de la situation.

Ce que je tiens à dire au député d'en face, c'est que nous avons bel et bien des solutions concrètes et que nous investissons dans la province. Nous savons que Vitalité va de l'avant avec la clinique de soins en collaboration, qui permettra à plus de personnes de consulter

Questions orales

un médecin plus rapidement. Nous constatons que les cliniques de soins en collaboration au sein d'Horizon sont en cours de modernisation. J'ai parlé l'autre jour d'une ouverture à Lamèque. Nous avons également élargi le rôle des pharmaciens et les services qu'ils peuvent fournir. Lien Santé NB est, je le répète, l'une des solutions que nous avons adoptées. Je me demande si les parlementaires du côté de l'opposition...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre de la Santé a parlé du processus de négociation collective, mais la négociation collective nécessite la présence de deux personnes à la table. À l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas présent pour tenter d'assurer des relations de travail fructueuses dans notre province. Les relations de travail sont au plus bas, même si le ministre du Travail, durant le débat sur la motion 49 la semaine dernière, a dit que la situation n'avait jamais été aussi bonne pour les mouvements syndicaux dans la province. Le premier ministre a refusé de prendre part à un débat, car il ne veut pas s'occuper des relations de travail. C'est honteux pour notre province.

Monsieur le président, nous savons tous que beaucoup de négociations collectives sont en cours en ce moment, mais rien ne semble progresser, car le gouvernement traîne les pieds. À titre d'exemple, une étude conjointe d'évaluation des emplois a été amorcée il y a cinq ans à l'égard des professionnels de la santé de la province. Ces derniers ont fait leur part du travail, mais le gouvernement n'a rien fait. Quand pouvons-nous nous attendre à voir quelque chose de la part du gouvernement?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le député d'en face a évoqué la négociation collective, et nous nous sommes toujours assurés de parvenir à un règlement juste et raisonnable lorsque nous négocions avec un syndicat. Nous avons le plus grand respect pour les travailleurs de première ligne qui, chaque jour, continuent de persévérer et de fournir des services aux gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, l'examen du nombre de personnes dans d'autres provinces qui n'ont pas de médecin de famille me permet de constater que la Colombie-Britannique compte environ 1 million de personnes, l'Alberta, environ 600 000 personnes, et l'Ontario, 2,2 millions de personnes sans médecin de famille. Ce sont les grandes lignes, et vous pouvez lire les articles. Malheureusement pour nos amis de la Nouvelle-Écosse, la liste compte maintenant 152 000 résidents. Voilà pourquoi nous apportons des changements à la façon d'exercer au Nouveau-Brunswick et offrons des incitatifs aux médecins pour qu'ils s'orientent vers le cabinet de médecine familiale, lequel, je le répète, est le modèle que favorise la Société médicale du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Lorsque le ministre dit avoir le plus grand respect pour le personnel de la santé, fait-il allusion au commentaire du premier ministre selon lequel les membres du personnel infirmier qui veulent un salaire viable devraient déménager en Alberta? Fait-il allusion à l'augmentation de 25 ¢ offerte au personnel des foyers de soins dans le cadre des négociations en cours? Parle-t-il du fait que le premier ministre refuse de participer à un débat télévisé parce qu'il a peur d'affronter le personnel de la santé de notre province? De tels exemples ne sont pas le signe d'un grand respect pour les travailleurs de notre province. Ils n'en sont pas le signe.

Monsieur le président, ma question était simple. Les professionnels de la santé ont amorcé le processus pour une étude conjointe d'évaluation des emplois il y a cinq ans. Ils ont fait leur travail, et le gouvernement n'a rien fait. Quel est l'état du dossier à l'heure actuelle du côté du gouvernement?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je tiens à parler un peu des relations que nous entretenons dans le cadre de notre travail avec les gens et, bien sûr, avec les professionnels de la santé en vue de fournir les meilleurs soins de santé du pays. Le ministre a parlé des défis qui se posent à l'échelle nationale. Nous devons repenser notre façon de fournir les soins de santé. Nous avons besoin d'innovation en matière de soins de santé, comme l'application MaSantéNB, qui nous aide à connaître nos résultats et à travailler avec des professionnels de toutes sortes.

Ce dont nous n'avons pas besoin, c'est de la même vieille philosophie dépassée. Nous devons composer avec le fait que les nouveaux médecins veulent s'occuper d'environ 1 500 patients. Les médecins plus âgés prennent leur retraite. Ils prenaient en charge 5 000, peut-être 6 000 patients. Voilà la réalité d'aujourd'hui. Je ne la remets pas en question, mais telle est la réalité.

Examinons la façon dont nous fournissons aux gens les soins dont ils ont besoin, prodigués par les gens qui sont en mesure de le faire et en vue du service qui est bel et bien requis à ce moment-là. J'affirme très clairement que les gens qui ont besoin d'un service dans la province et qui ont des besoins essentiels en matière de soins de santé recevront le service, Monsieur le président, parce que les gens fournissent les services quand...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il est encourageant de voir enfin le premier ministre prendre la parole pour répondre à une question sur les soins de santé. Il semble que les besoins de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

plus de 100 000 personnes du Nouveau-Brunswick soient minimisés et qu'il n'en soit pas tenu compte. Ces personnes n'ont pas accès à des soins primaires. Le gouvernement dit qu'il met de l'avant un plan en matière de soins primaires, mais il n'a pas consulté les personnes mêmes qui prodiguent ces soins. Le premier ministre peut prendre la parole et parler haut et fort de la nécessité d'innover, mais le gouvernement ne consulte certainement pas les gens sur le terrain, ceux qui ont vraiment les idées et disposent des solutions pour faire progresser la situation.

Je me demande si le premier ministre nous dirait à quelles améliorations nous pouvons nous attendre cette semaine pour ce qui est du programme de médecine familiale.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous devrions parler de ce que nous avons déjà constaté et de ce que nous visons. Notre propre compagnie d'ici dans le domaine, VeroSource Solutions, a élaboré l'application MaSantéNB. À l'heure actuelle, plus de 100 000 — peut-être 150 000 — personnes l'utilisent, car elles peuvent obtenir le résultat d'un test de laboratoire immédiatement, plus rapidement même que les médecins dans bien des cas. En fait, les gens peuvent maintenant prendre rendez-vous pour des radiographies et des analyses sanguines. L'intention est de disposer d'un système qui nous permettra en fait de nous orienter au sein de notre système de santé.

Monsieur le président, si l'on ne peut obtenir le service voulu ici, à Fredericton, peut-être peut-on l'obtenir à Bathurst ou à Miramichi. Le tout vise à mettre à profit l'ensemble de notre réseau et à ce que Vitalité et Horizon travaillent en collaboration pour fournir les meilleurs soins de santé du pays. Nous ne pouvons y parvenir dans l'isolement. Voilà pourquoi nous avons une structure de conseil qui nous permet de travailler ensemble pour établir des pratiques visant la prestation de soins en collaboration. Peu importe si le tout se fait au sein de Vitalité ou d'Horizon.

Monsieur le président, il s'agit d'innovation — d'innovation dans le domaine des soins de santé — pour fournir les meilleurs services de santé, et non pas du réchauffé. Comment dépensons-nous beaucoup d'argent dans les soins de santé? C'est 1 milliard de dollars de plus par année que nous...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il est intéressant d'entendre le premier ministre parler de collaboration et mentionner les conseils en matière de santé ainsi qu'une compagnie du secteur privé, mais ne pas parler des personnes qui prodiguent les soins de santé dans la province. Voilà pourquoi l'approche du gouvernement actuel pose problème. Elle ne tient toujours aucun compte des membres du personnel infirmier, des membres du personnel infirmier praticien, des travailleurs paramédicaux, des physiothérapeutes et des médecins de famille qui veulent participer à la recherche de solutions.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Toutefois, le premier ministre ne se concentre que sur les deux directrices générales des régies de la santé, décide au jour le jour laquelle il préfère et de laquelle il veut se débarrasser et ne suscite pas la participation des personnes qui prodiguent les soins au sein du système. Voilà pourquoi nous ne sommes pas capables de recruter ces personnes ici pour réduire le nombre de gens en attente de soins primaires au Nouveau-Brunswick. La liste continue de s'allonger. J'aimerais savoir quelles innovations le premier ministre adoptera pour diminuer la liste.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous voyons à l'oeuvre le vieux Parti libéral défraîchi, qui prône les mêmes solutions depuis toujours.

Nous savons que chaque personne dans les hôpitaux et dans les cliniques et chaque personne prodiguant des soins de santé fait le meilleur travail possible. La différence, toutefois, est que nous mettons maintenant tout l'accent sur une stratégie visant à donner la priorité au patient. Cela veut dire que nous ferons le nécessaire pour aider les patients à obtenir des services peu importe où ils en ont besoin. La chef de l'opposition n'est peut-être pas capable de comprendre les détails de ce que cela suppose. Cela signifie que les patients méritent d'obtenir les analyses et les résultats dont ils ont besoin dans la province, là où nous pouvons fournir les services, et cela signifie bel et bien favoriser l'innovation et la collaboration entre nos deux régies de la santé.

La députée ne veut peut-être pas aborder la question. Elle veut peut-être continuer à séparer les services, mais la façon d'obtenir des résultats est d'amener toutes les personnes concernées à envisager les soins de santé sous un angle différent. Lorsque nous parlons d'une stratégie visant à donner la priorité aux patients, Monsieur le président, il importe peu à ceux-ci que les soins soient offerts par le réseau Vitalité ou par le réseau Horizon. Ils veulent simplement recevoir de meilleurs soins. Nous pouvons les offrir, mais pas en employant les mêmes vieilles méthodes.

ÉNERGIE NB

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. La Chambre est saisie du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. Ce projet de loi permettra à Énergie NB de vendre une centrale ou un intérêt financier dans une centrale dont elle est actuellement propriétaire. Quand le gouvernement Graham a tenté la dernière fois de vendre les centrales d'Énergie NB, la population s'y est massivement opposée, et l'opposition officielle conservatrice de l'époque a mené une campagne concertée pour empêcher la vente. Il s'agit de biens publics appartenant à notre entreprise de service public. Le ministre responsable d'Énergie NB expliquerait-il l'avantage qu'il perçoit pour la clientèle dans la privatisation, totale ou partielle, des centrales publiques?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je vais donner au



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

député d'en face une petite leçon d'histoire au sujet d'Énergie NB, des ventes possibles et des conversations qui ont eu lieu. Oui, en effet, la controverse en question a eu lieu il y a environ 13 ou 14 ans. Je m'en souviens bien. Le tout a été entrepris et imposé d'en haut par le gouvernement provincial, qui forçait l'entreprise de service public à procéder à la vente de l'entreprise.

La mesure actuelle fait suite à la demande suivante de l'entreprise de service public au gouvernement : Voici ce dont nous avons besoin pour élargir les partenariats et nous permettre d'atteindre un niveau de rendement de beaucoup supérieur. On compare des pommes et des oranges. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les deux situations, et il est plutôt de mauvaise foi de le faire. Au lieu d'imposer des mandats politiques à l'entreprise de service public, ce que nous faisons, et ce, depuis six ans, consiste à demander : Dites-nous ce dont vous avez besoin pour atteindre un niveau de rendement supérieur.

Nous avons montré à maintes reprises que l'entreprise de service public nous avait fourni la feuille de route à suivre pour qu'elle obtienne ses résultats. La situation actuelle n'est pas différente, et la province en bénéficiera.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le projet de loi 46 exige explicitement que la vente, totale ou partielle, d'une centrale soit considérée comme « prudente » et que les coûts et dépenses engagés soient considérés comme « prudents et nécessaires ». Cela signifie que la Commission de l'énergie et des services publics ne peut surveiller ces ventes pour déterminer si elles servent au mieux l'intérêt économique des gens du Nouveau-Brunswick, car la loi dit que les dépenses sont prudentes et nécessaires, qu'elles le soient véritablement ou non.

La surveillance des opérations financières d'Énergie NB par la CESP, soit l'organisme de réglementation économique d'Énergie NB, est essentielle à la protection des intérêts économiques des gens du Nouveau-Brunswick. Pourquoi le ministre responsable d'Énergie NB a-t-il présenté un projet de loi qui soustraira la vente, totale ou partielle, de nos centrales à l'examen et à l'approbation de la Commission de l'énergie et des services publics?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, il est facile de répondre à la question du député d'en face, car nous ne faisons pas ce qu'il dit. Nous ne soustrayons absolument pas les opérations en question à la surveillance de la CESP.

Si le député d'en face parlait un peu du processus que suit l'entreprise de service public, il mentionnerait que celle-ci se présente devant la CESP afin d'exposer les répercussions financières des mesures qu'elle a prises pour se donner la capacité de se voir accorder une hausse de tarifs. Si l'entreprise ne mène pas ses activités en faisant preuve de prudence financière, comme le mentionne le député d'en face, sa demande de hausse de tarifs ne sera

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pas approuvée. Des mesures de vérification et de reddition de comptes sont intégrées dans le système pour veiller à maintenir la surveillance de la CESP et à ce que cette surveillance soit nécessaire pour l'approbation de toute hausse de tarifs demandée par l'entreprise de service public.

Vous savez, j'aimerais vraiment que nous examinions une mesure qui peut faire progresser l'entreprise de service public, dissocier cette dernière de l'ingérence politique et profiter au Nouveau-Brunswick. Pourquoi ne pas faire cela, pour faire changement?

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, non seulement le projet de loi ne prévoit aucune mesure de protection pour veiller à ce que la vente, totale ou partielle, d'une centrale serve au mieux l'intérêt de la clientèle, mais il va également plus loin et donne carte blanche au Cabinet pour exempter de l'application de toute loi provinciale ou de dispositions de toute loi provinciale de son choix le transfert de centrales ou d'éléments de passif, de droits et d'obligations d'Énergie NB, d'une filiale ou d'une société affiliée. Cela pourrait détruire les protections légales — les protections légales — qui servent à protéger l'intérêt public au cas où une société privée ou une société faisant appel public à l'épargne devait prendre possession des centrales d'Énergie NB ou de ses lignes électriques ou assumer les droits et obligations de l'entreprise de service public. L'exemption est inscrite dans le projet de loi.

Les affaires de notre entreprise de service public sont aussi les affaires des gens de la province ; pourquoi donc le ministre essaie-t-il de faire adopter un projet de loi qui pourrait mettre hors de la portée de la loi les opérations financières d'Énergie NB avec des sociétés?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je suis vraiment reconnaissant au député d'en face de me donner l'occasion de discuter de la question. Aujourd'hui, à la réunion du Comité de la politique économique, nous serons en mesure d'étudier le tout en profondeur et d'entrer dans les détails.

Nous parlons d'un projet de loi qui fournit aux gens du Nouveau-Brunswick encore une autre mesure de protection. Le député d'en face parle de donner à des organismes externes un rôle dans la surveillance réglementaire à cet égard. Or, si nous envisageons d'établir des partenariats avec des organismes et entités de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, voulons-nous que leurs organismes de réglementation aient le pouvoir de prendre les décisions? Non. Nous voulons que des tiers puissent formuler des recommandations en matière de surveillance réglementaire de façon à ce que nous obtenions des renseignements objectifs. Qu'il s'agisse du projet de loi ou des autres changements que nous avons apportés à la *Loi sur l'électricité*, nous avons apporté ces changements en réponse à la demande suivante d'une entreprise de service public : Les gouvernements sont intervenus dans nos affaires dans le passé ; nous vous prions donc de nous laisser faire notre travail, qui est de mener nos activités. Nous serons...

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Les observations du premier ministre aujourd'hui montrent précisément pourquoi le gouvernement ne parvient pas à s'acquitter de deux de ses responsabilités les plus essentielles. Le premier ministre semble penser qu'il peut mettre l'accent directement sur les élèves ou sur les patients et contourner les membres du personnel enseignant dans le système ou passer par-dessus leur tête et en faire des boucs émissaires, ou qu'il peut entièrement faire fi des membres du personnel infirmier, des médecins et des membres du personnel infirmier praticien qui prodiguent les soins. Il peut bien parler des patients, mais, s'il ne respecte pas les gens qui en prennent soin et ne travaille pas avec ceux-ci, nous n'obtiendrons pas de résultats, à moins que le premier ministre ne pense qu'il fournira lui-même l'éducation dans la province ou qu'il prodiguera lui-même les soins de santé dans la province.

Nous avons 100 000 personnes qui ont besoin de soins, et nous avons un groupe de professionnels de la santé qui en ont assez du gouvernement actuel parce que ce dernier ne veut pas travailler avec eux pour servir les gens du Nouveau-Brunswick. Quand le premier ministre fera-t-il preuve de respect envers le personnel de la santé du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons très bien collaboré avec les professionnels de la santé. Nous avons certainement apporté d'importants changements au modèle de rémunération. Nous l'avons fait au cours des dernières années. Je trouve ironique que la chef de l'opposition ne croie pas à la pertinence d'une stratégie visant à donner la priorité aux patients quand nous avons 850 000 patients dans la province. Je pense qu'il est très important de mettre l'accent sur les patients et sur la réussite des soins de santé qu'ils reçoivent.

Monsieur le président, je peux comprendre pourquoi la chef de l'opposition veut continuer à parler d'à peu près n'importe quoi, peut-être, malgré ce que nous constatons à l'échelle nationale. C'est parce que notre province n'a jamais été dans l'état où elle se trouve maintenant, c'est-à-dire en situation de croissance économique et démographique, avec la capacité de s'éloigner du bord du gouffre.

Hier, il a été fait mention d'un article de DBRS Morningstar. J'ai rencontré des gens de DBRS Morningstar, une autre compagnie qui a établi notre cote. Savez-vous ce qu'ils m'ont demandé? Ils ont dit : Nous prenons la pleine mesure de ce que vous faites et nous entrevoyons un avenir pour le Nouveau-Brunswick grâce à six budgets équilibrés de suite. Ils ont demandé : Quel est votre avis, puisqu'il s'agit d'une année électorale? Qu'arrivera-t-il si les Libéraux l'emportent? J'ai dit : Tous les paris seront ouverts ; impossible de dire ce qui va se passer ; vous savez ce qui se passe au fédéral...



Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens à souligner certains propos de la députée de Miramichi, car je lui suis reconnaissante du rappel qu'elle a fait aux gens du Nouveau-Brunswick pour les encourager à demander la prestation pour les travailleurs, qui s'élève à 300 \$. Nous savons que très peu de demandes ont été présentées. Il y a beaucoup d'argent non réclamé auquel les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas pu avoir accès parce que le processus de demande est lourd et rigoureux.

Puisque le gouvernement tente de promouvoir le programme, qui, selon lui, viendra en aide à 250 000 personnes, et d'encourager les gens à y avoir recours, le député d'en face confirmerait-il que, vu les sommes inutilisées, le gouvernement repoussera la date limite de présentation des demandes pour la prestation de 300 \$?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de me donner l'occasion de faire le point sur la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, qui a été une réussite et qui continue de l'être. Nous demandons aux gens de continuer à présenter des demandes jusqu'à la fin de juin. Il s'agit de 300 \$. Il s'agit d'une prestation bien ciblée. Lorsque nous examinons la question, nous songions à la mesure dans laquelle ces 300 \$ couvriraient les coûts additionnels d'électricité, disons, des ménages. Savez-vous quoi? Nous pensions que 300 \$ représentaient une bonne somme, et celle-ci est libre d'impôt.

En date du 27 mai, 88 000 demandes avaient été reçues ; quand était-ce? C'était il y a deux jours. À la même date, un total de 63 000 demandes avaient été approuvées, et plus de 18 millions de dollars avaient été remis aux gens du Nouveau-Brunswick. Plus de 18 millions de dollars, libres d'impôt, ont été remis aux gens du Nouveau-Brunswick pour les aider à joindre les deux bouts. Tout à fait. Le gouvernement fait le travail nécessaire.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires. La période des questions est terminée.